



Syndicat National des Transports Légers



ATTESTATION DE COMPETENCE



Nous attestons que l'entreprise suivante :

FRANCOURSES

Adhérente et dirigée par Monsieur Christian Chailloux, a justifié auprès de notre organisme professionnel, à la date de délivrance de la présente attestation :
Etre régulièrement inscrite au Registre des Transporteurs et des Loueurs et/ou au Registre des Commissionnaires de Transports.

Avoir souscrit

- une assurance marchandises transportées
- une assurance responsabilité civile

et avoir acquitté les primes y afférentes

Etre à jour dans le règlement des sommes dues :

- aux organismes sociaux
- aux services fiscaux

L'entreprise s'est formellement engagée à assurer ses prestations dans le respect de l'éthique de notre profession.

En foi de quoi, le SNTL délivre la présente attestation de compétences, **valable jusqu'au 15 Mai 2009** et l'autorise à faire état de ladite distinction sur ses documents commerciaux.

2008

Fait à Paris,
Le 19 Mai 2008

Le Président